

## DirAcad : Rapport intermédiaire sur le processus d'assurance qualité

# Mise en œuvre de la première phase

De **janvier à août 2023**, la Direction académique (ci-après DirAcad) a suivi la **première phase du processus d'assurance qualité**, accompagnée par le Service Assurance Qualité.

L'objectif du processus d'assurance qualité est de réfléchir de manière critique à ses propres activités afin de remédier de façon ciblée aux faiblesses, d'exploiter les opportunités et de contrer les risques à temps. Dans ce contexte, les collaborateur·trice·s de la DirAcad ont procédé à une autoévaluation, complétée par l'appréciation de leurs groupes d'interlocuteur·trice·s issus de la Direction élargie de l'Université, d'autres services internes à l'Université ainsi que des facultés.

Les résultats de ces évaluations internes et externes ont été pour la DirAcad le point de départ pour définir des mesures appropriées pour améliorer ses propres activités. Elle a présenté son **rapport d'autoévaluation** en **mai 2023**, dans lequel elle donne un aperçu de sa structure et de sa mission, résume les évaluations dans une analyse SWOT et consigne un plan de mesures.

L'autoévaluation a ensuite été complétée par la perspective extérieure de **Markus Gmür**, expert en gestion des ressources humaines. Dans le cadre d'une **visite sur place le 6 juin 2023**, l'expert a mené des entretiens avec des collaborateur·trice·s de la DirAcad ainsi qu'avec les groupes d'interlocuteur·trice·s internes à l'Université. La DirAcad a pris position et a intégré l'analyse de l'expert dans le plan de mesures définitif.

La DirAcad prévoit **neuf mesures** visant à optimiser la communication et la coordination ainsi qu'à augmenter la transparence sur ses responsabilités internes et les projets en cours. Toutes ces mesures ont en commun de viser à améliorer la communication et la collaboration avec les partenaires afin d'offrir des conditions d'études optimales aux étudiant·e·s, qui constituent la « clientèle » principale de la DirAcad.

### La suite

La DirAcad met désormais en œuvre les mesures définies jusqu'au début de l'année 2024. Viendra ensuite la **deuxième phase** du processus d'assurance qualité. Celle-ci prévoit de vérifier l'efficacité des mesures et de décider d'éventuelles adaptations. Grâce à ces mesures en partie ponctuelles et en partie continues, la DirAcad poursuivra ses activités de manière améliorée et l'objectif du processus d'assurance qualité sera ainsi atteint.